

COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion du 21 janvier 2020

PROCÈS-VERBAL N° 10

Présents: Alain Flament, Didier Lecossu, Jean Boquet, Ginette Lelion, Jean Blanchetière, Lionel Chandelier, Gilbert Leu, Didier Dutheil.

Excusé: Jacques Lebatteux,

1. Courriels recus

Arrêté municipal de la Ville de Cléon pour les 15, 21 et 22 mars 2020

La Commission,

Après vérification,

Constate qu'un match de Régional 2 est prévu le 15 mars 2020 contre Caudebec St Pierre.

En conséquence.

Décide d'avancer la rencontre au DIMANCHE 16 FEVRIER 2020 à 14 h 30.

Mail du FUSC BOISGUILLAUME concernant ses rencontres à domicile en championnat de Régional 1 seniors du 25 janvier 2020 au 4 avril 2020 le Dimanche à 14 h 30 sur le terrain synthétique.

La Commission,

Pris Connaissance.

Compte tenu des conditions climatiques actuelles.

Donne son accord pour disputer les rencontres du 25.01.20 eu 04.04.20 le dimanche à 14 h 30 sur le terrain synthétique. Rappelle les dispositions de sécurité à mettre en œuvre pour le bon déroulement de la rencontre.

Mail de GCO BIHORELLAIS concernant le jour et l'heure des rencontres à domicile pour la 2ème phase de Régional 2 U15 La Commission,

Pris connaissance.

La Commission donne son accord et transmet à la Commission des Calendriers.

Mail de Monsieur DAIGNY Christophe, arbitre de la rencontre FC TROARN / ES THURY HARCOURT en Coupe de Normandie Seniors du 12.01.20

La Commission,

Pris connaissance,

Transmet à la Commission Régionale des Arbitres.

Mail de Monsieur BOUREY François de la Ville du Havre sur l'interdiction d'utilisation des terrains municipaux, les 4 et 5 janvier 2020

La Ligue de Football de Normandie rencontrera la Ville du Havre le 28 janvier 2020 pour solutionner les divers problèmes rencontrés.

Courrier de l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP demandant des éclaircissements sur l'arrêté municipal de Tôtes pour la rencontre du 22 décembre 2019

La Commission,

Regrette que les démarches administratives n'ont pas été transmises en temps voulu.

Mail de GISORS FCGN 27 concernant une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre FC LE TRAIT DUCLAIR / GISORS FCGN 27 – Régional 2 U18 du 8 décembre 2019

La Commission,

Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit FC LE TRAIT DUCLAIR « 1 » / GISORS FCGN 27 « 5 ».

Transmet à la Commission Régionale des Arbitres

Mail de Yohann MORICE, arbitre, concernant une erreur de saisie de changement de joueur sur la FMI de la rencontre : AS COURTEILLE ALENCON / AS VERSON, Régional 2 du 19.janvfier 2020.

La Commission,

Pris connaissance,

Transmet à la Commission Régionale des Arbitres

Mail de Alexis GALLAIS, arbitre, et de l'entraineur du FC DIEPPE, concernant une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre ES TOURVILLE / FC DIEPPE – Régional 2 du 19 janvier 2020

La Commission,

Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit ES TOURVILLE « 2 » / FC DIEPPE « 8 »

Transmet à la Commission Régionale des Arbitres ;

2. Approbation des procès-verbaux

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- N°9 en date du 3 décembre 2019 mis en ligne le 5 décembre 2019

3. Homologations

La Commission homologue les rencontres disputées jusqu'au 2 janvier 2020, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

4. Affaires Examinées

Match CMS OISSEL / GRPT MOULINS ECALLES - Coupe de Normandie U18 du 21.12.19

Match non joué. Absence de GRPT MOULINS ECALLES à l'heure du coup d'envoi.

Mail du GRPT MOULINS ECALLES reçu le vendredi 20 décembre à 18 h 44.

La Commission,

Jugeant en 1er ressort,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de GRPT MOULINS ECALLES sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le CMS OISSEL.

Dit que CMS OISSEL est qualifié pour le prochain tour de la Compétition.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux et conformément à la règlementation de l'épreuve le délai d'appel est ramené à 2 jours.

Match AS IFS / BOURGUEBUS SOLIERS FC - Régional 2 du 12.01.20

Match non joué suite arrêté municipal.

Mail de Bourguebus Soliers FC.

Pris connaissance,

La Commission s'en tient aux dispositions règlementaires.

Fixe le match au DIMANCHE 16 FEVRIER 2020 à 15 heures.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match FC DE LA VARENNE / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE – Coupe de Normandie Seniors du 12.01.20 Match non joué suite au forfait du FC DE LA VARENNE déclaré le 11 Janvier 2020 à 20 h 36, auprès de la cellule de veille.

La Commission,

Jugeant en 1er ressort,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC LA VARRENNE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.

Dit que l'US MESNIL ESNARD est qualifié pour le prochain tour de la Compétition.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match FC SERQUIGNY NASSAND / A. HOULMOISE – Coupe de Normandie Seniors du 12.01.20 Absence de résultat sur la FMI.

La Commission,

Prend note du rapport de l'arbitre de la rencontre notifiant le résultat sur le score acquis sur le terrain soit FC SERQUIGNY NASSAND « 0 » / A.HOULMOISE « 0 ». Tirs au but : « 3 » / « 4 ».

Dit l'équipe de A. HOULMOISE qualifiée pour la suite de la compétition.

Transmet à la Commission Régionale des Arbitres

Match AS VAUDRY TRUTTEMER / AG CAENNAISE - Régional 3 du 19.01.20

Match non joué suite arrêté municipal.

La Commission.

Compte tenu du nombre des arrêtés Municipaux déjà parvenus à la Ligue,

Demande de fournir un terrain de repli pour tout nouvel arrêté

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match AS BRECEY / BAYEUX FC 2 – REGIONAL 3 du 19.01.20

Match non joué suite arrêté municipal.

La Commission,

Compte tenu du nombre des arrêtés Municipaux déjà parvenus à la Ligue,

Demande de fournir un terrain de repli pour tout nouvel arrêté

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Match SC HEROUVILLAIS / SC THIBERVILLE - Régional 2 du 02.02.20

Match à huis clos suite décision de la Commission Régionale d'Appel.

La Commission,

Suite à la proposition du SC HEROUVILLAIS,

Fixe la rencontre au DIMANCHE 2 FEVRIER 2020 à 11 HEURES, sur le terrain synthétique du stade Jacques Fould d'Alençon.

5. <u>Tirage au sort de la Coupe de Normandie Seniors</u>

4^{ème} Tour – 23 février 2020

Tous les matches auront lieu à 14 h 30, sur le terrain du club premier cité.

- 1. Es Hebecrevon / As Pointe Cotentin
- 2. Sm Haytillon / Agneaux Fc
- 3. Scu Douve Divette / Cs Carentanais
- 4. Fc Val De Saire / Fc Equeurd. Hainnev
- 5. As Querquevillaise / E. De Tocqueville
- 6. Fc Agon Coutainvil / As Brecey ou Us Ducey Isigny
- 7. Es Gouville / Fc Des Etangs
- 8. Us St Pairaise / Es Coutancaise
- 9. Tessy Moyon Sp. / As Jullouville Sarti ou As Jullouville Sarti / Usi Bessin Nord
- 10. Us Granvillaise / Cs Villedieu ou Conde Sports / Us Granvillaise
- 11. Us Mortagnaise / Esp. Conde S/Sarthe ou As Courteille Alenc.
- 12. Us Andaine / Fc Argentan
- 13. Ss Domfrontaise / Fc Flerien
- 14. Vimoutiers Fc / Ast Deauville
- 15. As Gaceenne ou Oc Briouze / Fc Du Pays Aiglon
- 16. SI Petruvien / J.Fertoise Bagnoles
- 17. Js Audrieu / Bayeux Fc
- 18. As St Cyr Fervaques / Su Dives Cabourg Fb
- 19. Es Portaise / As Ptt Caen Fb
- 20. Thaon Bretteville Fc / Usm Blainville
- 21. As Vaudry Truttemer / Uson Mondeville

- 22. Esfc Falaise / As Potigny Vil.Us
- 23. As Verson / Fc Baie De L'Orne
- 24. Bourguebus Soliers / Usc Mezidon Fb
- 25. Maladrerie Os / Ajs Ouistreham
- 26. Ca Lisieux Pa / As Ifs
- 27. Us Villers Bocage / Lc Bretteville/Odon
- 28. As Villers Houlgate / Cs Serv Mun Le Havre
- 29. As Ouville / Usf Fecamp
- 30. Athleti'Caux F.C. / Es Du Mont Gaillard
- 31. Us Epouville / U.S. De Bolbec
- 32. Eu Fc / Stade Valeriquais
- 33. Es Du Plateau F.R / As Fauville
- 34. Js St Nicolas Al.Bet ou Havre Caucriauv S / Fc Le Trait Duclair
- 35. As Le Treport / Us Luneray
- 36. As Ourville / Ca Longueville
- 37. O.H. Trefil. Neiges / Cany Fc
- 38. Motteville Ent. M-C. / Us Hericourt
- 39. Fc Neufchatel En Br / O Pavillais
- 40. Sc Frileuse / Gainneville Ac
- 41. As Courcelle / As Val De Reuil V P
- 42. A Houlmoise Bond Fc / Cms Oissel
- 43. Fc Rouen 1899 / Co Cleon
- 44. Us Conchoise / Alizay F.A.C.
- 45. Es Normanville / Al Deville Maromme
- 46. As Buchy / Stade Sotteville Cc ou Stade Sotteville Cc / Spn Vernon
- 47. Mont Saint Aignan Fc / Fusc Boisguillaume
- 48. As Andresienne / Plat Quincampoix Fc
- 49. Mesnil Esnard Franq / St Marcel F
- 50. Fc Garennes Bueil Cb / S De Grand Quevilly
- 51. Gco Bihorel / Gisors F.C.G.V.N. 27
- 52. Saint Sebastien Sp / Romilly Pt St Pierre
- 53. Yvetot Ac / Ac St Romain Colbosc

Président : Alain Flament Secrétaire de séance : Lionel Chandelier

The state of the s